

## Éditorial

Le 18 juillet 1998 à Rome, les plénipotentiaires de 120 États de toutes les parties du monde ont signé l'acte final de la Conférence diplomatique qui a élaboré et adopté le statut de la Cour pénale internationale. Mission accomplie, on peut même dire : mission bien accomplie. Pour la première fois dans l'histoire, un tribunal international permanent veillera au respect de quelques règles qui font partie de l'héritage de toutes les civilisations du monde. Certes, l'ouvrage finalement adopté ne correspond pas nécessairement à la solution idéale que beaucoup espéraient voir naître des longues négociations. Mais le début est fait et les jalons sont posés pour mieux agir contre l'impunité.

La *Revue* publie dans ce numéro une première évaluation de l'acquis de Rome, sous la plume de Marie-Claude Roberge qui a suivi de près les travaux de préparation pour le compte du CICR, tant à New York qu'à Rome. Des analyses plus approfondies de questions qui intéressent plus particulièrement la mise en œuvre du droit international humanitaire vont suivre dans des numéros ultérieurs.

La *Revue* se réjouit de voir un représentant des médias prendre la plume pour parler de l'exercice de son métier dans des situations de conflit. Roy Gutman examine les possibilités qu'ont les médias de contribuer au respect, par les acteurs d'un conflit, des règles élémentaires du droit international humanitaire. Il conclut son article sur une proposition concrète qui devrait éveiller l'intérêt des gens des médias pour la cause humanitaire et renforcer leurs connaissances en droit international humanitaire. La vision du praticien est accompagnée d'une réflexion d'Yves Sandoz sur le droit à l'information et l'obligation d'informer en situation de conflit, sous l'angle du droit de Genève.

Dans un tout autre domaine, l'article de Rohan Hardcastle traite du droit à l'assistance en cas de catastrophe naturelle. L'auteur soumet à la réflexion des spécialistes un projet de convention qui garantirait ce droit par des obligations internationales.

Plusieurs articles parlent de démarches qui ont toutes pour but de mieux contrôler, voire d'interdire, l'usage de certaines armes particulièrement condamnables. Parmi ces textes, mentionnons un premier commentaire du traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel, établi par Stuart Maslen et Peter Herby, qui avaient suivi de près l'élaboration de ce traité.

Françoise Perret rappelle une page d'histoire du CICR, à savoir l'engagement de ses délégués à Cuba pendant la révolution de Fidel Castro, au début des années cinquante. Finalement, une contribution nous est parvenue d'Afrique : Ly Djibril décrit les règles qui se sont établies dans la tradition des peuples pulaars en Afrique occidentale, dans le but de limiter le recours à la violence.

La rédaction souhaite attirer l'attention des abonnés et des lecteurs sur une information qui concerne le mode de parution de la *Revue*.

**La Revue**

---